



# Conseil économique et social

Distr. générale  
24 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

### Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 avril 2022, à 10 heures

*Président* : M. Kelapile . . . . . (Botswana)

## Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

1) Établissements humains

*Table ronde 1 : Exécution du Nouveau Programme pour les villes, compte tenu du rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général, y compris la manière dont le Programme prend en compte la montée des inégalités*

*Table ronde 2 : Stratégie d'urbanisation durable à l'échelle du système des Nations Unies visant à aider les États Membres à exécuter le Nouveau Programme pour les villes*

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-06396X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

**1) Établissements humains (A/76/639-E/2022/10)**

1. **Le Président** déclare que la question de l'urbanisation durable est d'une grande importance. Étant donné que la moitié de la population mondiale vit dans des villes, c'est dans les villes que la croissance démographique sera la plus forte à l'avenir, en raison de l'accroissement naturel de la population ou de la migration. Le développement durable dépendra donc de l'urbanisme. Nous avons l'occasion, lors de la séance en cours, d'examiner l'urbanisation durable sous l'angle des inégalités et de faire le point sur l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes.

2. Le monde s'est transformé depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, en 2016, et les discussions actuelles doivent s'inscrire dans le contexte des activités de riposte et de relèvement menées face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres défis mondiaux, tels que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités existantes et créé de nouvelles vulnérabilités à travers le monde. Comme indiqué dans la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, ainsi que dans le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) intitulé *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future*, les inégalités structurelles sont omniprésentes et ont joué un rôle déterminant dans l'effet produit par la pandémie. Dans les pays du Sud, les personnes vivant dans des logements inadéquats et les 1,2 milliard d'habitants des établissements informels et des bidonvilles ont eu du mal à appliquer les mesures de prévention visant à limiter la propagation de la maladie. Dans les pays du Nord, de nombreuses personnes ont été dans l'impossibilité de réorganiser leur domicile et leurs moyens de communication de façon à permettre l'apprentissage ou le travail à distance, et les travailleurs essentiels faiblement rémunérés ont été exposés à des risques importants. La population des sans-abri a augmenté et la dépendance à l'égard de l'aide sociale et de la protection sociale s'est accrue.

3. En réaction, les gouvernements du monde entier ont adopté des mesures de lutte contre les vulnérabilités sans précédent. Les villes, en particulier, ont pris des mesures novatrices, offrant des services dans les zones mal desservies, exploitant les espaces publics pour y

fournir des services et y mener des activités relatives aux loisirs et aux moyens de subsistance, et proposant des solutions d'hébergement pour les sans-abri. On a vu l'apparition de nouveaux modèles urbains, qui accordent une plus grande importance à l'être humain, notamment au développement de zones adaptées aux piétons et à usage mixte. La pandémie a mis en lumière le pouvoir de l'action collective et de la solidarité, ainsi que le rôle des acteurs publics, notamment des autorités locales. Il est nécessaire de tirer des enseignements de ces expériences et de trouver des moyens novateurs de s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités.

4. La séance en cours est également consacrée à l'appui que le système des Nations Unies pour le développement fournit aux pays pour les aider dans l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. La pandémie de COVID-19 a eu valeur de test pour les réformes du système des Nations Unies lancées en 2018. Dans l'ensemble, le système des Nations Unies pour le développement s'est avéré être mieux préparé à aider les pays à surmonter la crise, à mener une intervention sanitaire et humanitaire efficace et à appuyer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre des activités de relèvement. Le Nouveau Programme pour les villes préconise lui aussi une approche à l'échelle du système et une action intégrée et transformatrice. Les équipes de pays des Nations Unies y sont en outre invitées à travailler différemment, sous la direction de coordonnateurs résidents habilités, et à collaborer avec les acteurs locaux à tous les niveaux.

5. La réalisation de l'objectif de développement durable n° 11, relatif aux villes et aux communautés durables, contribue notamment à la réalisation de l'objectif 5, relatif à l'égalité entre les sexes, de l'objectif 10, relatif à la réduction des inégalités, de l'objectif 3, relatif à la santé et au bien-être, et de l'objectif 6, relatif à l'eau et à l'assainissement. L'investissement dans une planification urbaine inclusive et durable et dans la fourniture de services de base a de nombreux avantages, en particulier compte tenu de l'effet des changements climatiques sur les villes et les infrastructures essentielles, notamment pour les populations les plus vulnérables. ONU-Habitat devrait, en collaboration avec les parties prenantes concernées, explorer le rôle que peuvent jouer les données, la science, la technologie et l'innovation dans les mesures d'atténuation et d'adaptation, en vue de construire des villes résilientes.

6. **M. Shahid** (Observateur des Maldives), Président de l'Assemblée générale, déclare dans un message vidéo préenregistré que la coordination entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale est très

efficace, comme en témoignent leurs travaux relatifs à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre de leurs mandats respectifs. Il recommande de s'appuyer sur ces synergies, en tirant parti de tous les outils qu'offre le système des Nations Unies. Le débat de la séance en cours, consacré aux inégalités et à l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Programme pour les villes, s'inscrit dans le cadre du mandat du Conseil, lequel joue un rôle important, en tant que coordonnateur, rassembleur et organe spécialisé chargé des concertations sur le développement, dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Nouveau Programme pour les villes doit guider les efforts visant à remédier aux inégalités en matière d'urbanisation, dans les pays en développement comme dans les pays développés. La réalisation des objectifs du Nouveau Programme pour les villes permettrait d'accélérer les progrès en matière de bien-être et de sécurité humaine à l'échelle mondiale et, s'agissant des changements climatiques, contribuerait à préserver l'espoir de pouvoir s'en tenir à une augmentation de 1,5 degré Celsius.

7. La réalisation des objectifs du Nouveau Programme pour les villes nécessitera un effort global qui mobilisera des millions de professionnels de l'urbanisation à travers le monde, notamment des ingénieurs, des architectes, des urbanistes et des géomètres. À leurs côtés, les États Membres et les parties prenantes devraient forger les partenariats nécessaires pour réaliser leurs aspirations.

8. **La Vice-Secrétaire générale** déclare dans un message vidéo préenregistré que la réalisation des objectifs de développement durable est étroitement liée aux tendances de l'urbanisation. Elle accueille favorablement l'invitation du Président du Conseil à évaluer l'exécution du Nouveau Programme pour les villes sous l'angle des thèmes qu'il a privilégiés durant son mandat, notamment les inégalités et les réformes du système des Nations Unies. Le Nouveau Programme pour les villes comprend des mesures visant à favoriser la sécurité foncière, la disponibilité de logements abordables, la création d'espaces publics, la mobilité et la fourniture de services accessibles à tous, sans laisser personne, ni aucun endroit, de côté. La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités existantes et créé de nouvelles vulnérabilités dans les villes, rendant le Programme plus important que jamais. Bien que celui-ci soit antérieur aux réformes du système des Nations Unies pour le développement, son esprit de partenariat et d'intégration est essentiel aux efforts visant à accélérer l'application des réformes. Le Nouveau Programme pour les villes préconise des pratiques qui

offrent aux équipes de pays des Nations Unies la possibilité d'adopter de nouvelles méthodes de travail et met l'accent sur l'importance d'appliquer une approche systémique réunissant différents secteurs et acteurs.

9. La coalition Local2030 pour la décennie d'action s'attache à mobiliser l'appui des gouvernements nationaux, du secteur privé, des autorités locales et de diverses organisations non étatiques ainsi que du système des Nations Unies en vue de coordonner l'action au niveau local et ainsi accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Elle s'appuie sur le principe voulant que les personnes les plus étroitement concernées par les défis du développement durable sont les mieux placées pour y répondre et que les partenariats à plusieurs niveaux et multipartites sont essentiels pour obtenir des résultats. C'est là un exemple de la manière dont le système des Nations Unies peut s'unir pour réduire les inégalités en partenariat avec les principales parties prenantes. Le niveau local est l'espace où peuvent être reliés tous les points et les villes peuvent être le fer de lance des innovations visant à combler les inégalités, à mener l'action climatique et à assurer une reprise verte et inclusive après la pandémie de COVID-19. Les États sont encouragés à appuyer la coalition et à ne ménager aucun effort pour faire du Nouveau Programme pour les villes une réalité.

10. L'objectif de développement durable n° 11 et ses liens avec les autres objectifs font du Nouveau Programme pour les villes un plan d'action pour accélérer la décennie d'action pour le développement durable. L'objectif 11 est de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. L'oratrice se réjouit à la perspective de tenir des discussions fructueuses dans le cadre de la séance en cours.

11. **M<sup>me</sup> Delgado** (Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) déclare dans un message vidéo préenregistré que la pandémie de COVID-19 a présenté de nombreux défis, mais qu'elle a également renforcé les liens. Face aux défis qui se présentent, il importe d'agir immédiatement et d'apporter des réponses à court et à moyen terme, assorties de solutions à long terme et de structures méthodologiques fondées sur les connaissances. Une des propositions formulées dans le Nouveau Programme pour les villes est la création de nouvelles zones urbaines écologiques et durables auxquelles participent les communautés et qui revitalisent les espaces publics en tant que vecteurs de changement, notamment en offrant des solutions face aux changements climatiques. La revitalisation de la résilience économique des villes est un point essentiel

de l'élaboration des politiques urbaines, qui seront indispensables pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux crises futures et y répondre par des mesures institutionnelles durables.

12. Le Secrétaire général a déclaré que l'urbanisation était l'une des forces transformatrices des temps modernes. Le multilatéralisme est un système qui fonctionne lorsque les États s'engagent à promouvoir des objectifs communs et à prendre des mesures conjointes visant à rendre la planète plus propice à l'existence de l'espèce humaine. Dans ce contexte, il est nécessaire de promouvoir la création de villes intelligentes, qui améliorent la qualité de vie de leurs habitants et sont autosuffisantes, équitables, égalitaires et inclusives, et d'apporter des solutions aux problèmes des grands établissements urbains, en se concentrant sur l'urbanisme stratégique dans une perspective technologique globale. Il convient également de s'attaquer aux difficultés que connaissent la plupart des villes en développement, notamment celles liées aux changements climatiques, à la surpopulation et à l'exploitation des ressources.

13. L'interconnectivité et l'ère numérique offrent les moyens de résoudre les problèmes locaux et mondiaux. Les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant des besoins particuliers et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, entre autres, sont au cœur de la planification urbaine et doivent être pris en compte dans l'aménagement urbain. Les changements climatiques, l'égalité des genres, la justice sociale et l'inclusion financière sont autant d'éléments à prendre en compte dans l'élaboration des nouveaux programmes pour les villes du XXI<sup>e</sup> siècle.

14. **M<sup>me</sup> Mohd Sharif** (Directrice exécutive d'ONU-Habitat), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ([A/76/639-E/2022/10](#)), déclare qu'au cours de la période considérée, de 2018 à 2021, seuls 30 pays ont soumis des rapports de situation sur la mise en œuvre. Il est donc évident que le Secrétariat doit redoubler d'efforts pour aider les États à se doter des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les politiques, la gouvernance à plusieurs niveaux, la planification et la technologie requises pour réaliser le plein potentiel de l'urbanisation durable, et ainsi les dimensions sociales, environnementales et économiques du Programme 2030.

15. Les villes absorbent les répercussions socio-économique de la pandémie de COVID-19, ce qui se traduit souvent par une coopération plus étroite entre les autorités nationales et locales et par la reconquête, la

végétalisation et l'utilisation inclusive de l'espace public. Les États ont la possibilité de s'appuyer sur ce partenariat symbiotique pour accélérer l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, en tirant parti des mesures d'adaptation innovantes adoptées par les pays face à la pandémie. Il est possible d'améliorer l'équité de la fourniture des services essentiels, de réduire les déplacements entre le domicile et le travail grâce au télétravail et de réduire les émissions de carbone grâce à une utilisation mesurée de l'énergie. Les villes et les communautés ont pu créer des environnements urbains plus sains au moyen d'une planification et d'une gestion urbaines efficaces. La pandémie ayant creusé les inégalités existantes et créé de nouvelles vulnérabilités, les responsables des villes ont compris qu'il importait d'investir dans les institutions publiques, ce qui a favorisé la prise de conscience de la nécessité d'atteindre l'autonomie budgétaire et d'améliorer la transparence de la gestion des finances locales.

16. L'assainissement des bidonvilles et la lutte contre la crise de l'accès au logement restent la priorité absolue des États Membres. Dans les pays en développement, l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles s'est ralentie ces dernières années et, dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivent encore dans des bidonvilles. Dans les pays développés, le prix des logements est devenu inabordable pour beaucoup. Il est estimé que le déficit mondial de logements sera de 440 millions d'ici à 2025. Les violations des droits fonciers et du droit au logement persistent dans le monde entier. Malgré les appels de la communauté internationale à mettre fin aux expulsions, le nombre de sans-abri a augmenté tout au long de la pandémie. Si de nombreux gouvernements de pays en développement ont conçu des outils financiers pour faciliter l'accès au logement, ces outils n'ont qu'une portée limitée. Une plus grande volonté politique est nécessaire pour mettre en pratique les politiques.

17. Malheureusement, on pense encore souvent que les villes sont nuisibles à l'environnement et ont un effet négatif sur les changements climatiques. Or, lorsqu'elles sont bien planifiées et bien conçues, elles constituent la forme la plus durable d'établissement humain. Les villes sont fortement touchées par les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, qui exacerbent les changements climatiques, augmentent le risque de catastrophes naturelles et causent de graves problèmes de santé. Cependant, la capacité des systèmes de transports collectifs rapides s'est considérablement accrue au cours de la période considérée, ce qui a contribué à l'amélioration des résultats en matière de santé et à la réduction des émissions.

18. Les déplacements vers les villes constituent un phénomène de plus en plus courant en cas de catastrophe et de conflit, de plus en plus de réfugiés, migrants et personnes déplacées dans leur propre pays vivant dans des agglomérations urbaines en raison des persécutions, des conflits, des violences et des changements climatiques. C'est dans les zones urbaines que l'accueil des populations déplacées est le plus efficace, les perspectives d'emploi et les réseaux sociaux y renforçant la cohésion sociale et améliorant l'intégration. Les États Membres sont exhortés à intensifier la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les pays sortant d'un conflit ou ayant connu une catastrophe, par exemple au moyen du pacte mondial sur les réfugiés.

19. Dans le monde entier, l'exécution du Nouveau Programme pour les villes continue de pâtir d'un financement insuffisant. Au niveau local, les dépenses ont augmenté de façon spectaculaire en raison de l'adoption de mesures de sécurité sociale d'urgence, alors que le taux de création de recettes fiscales a diminué du fait des confinements. La crise des devises entraîne dans certaines situations une hyperinflation et pourrait, dans des cas extrêmes, conduire à la famine. Les cadres juridiques nationaux limitent la capacité des autorités infranationales d'emprunter de l'argent, d'émettre des obligations municipales et de lever des recettes endogènes. Cependant, les villes réévaluent les avantages de la privatisation des services municipaux et la pandémie a révélé la valeur réelle de la fourniture de services abordables. Pour être efficace, le financement des villes requiert des approches plus nuancées de la décentralisation budgétaire, et une plus grande transparence est nécessaire pour convaincre les citoyens et les contribuables.

20. L'exécution du Nouveau Programme pour les villes a donné lieu à la prise de nombreuses mesures aux niveaux local et national. Toutefois, les résultats mitigés et limités sur le terrain témoignent à la fois de l'effet négatif de la pandémie et des engagements restreints pris par les gouvernements pour faire du Nouveau Programme pour les villes un outil de développement national et local. L'établissement de liens entre le rapport quadriennal et des thèmes plus généraux touchant aux inégalités, et entre sa mise en œuvre et la réforme du système des Nations Unies, permet aux États Membres de mieux comprendre le potentiel du Nouveau Programme pour les villes. Celui-ci demeure le meilleur outil pour aider les États Membres à tirer parti des avantages de l'urbanisation en tant que moteur du développement équitable.

21. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur

les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639-E/2022/10).

22. *Il en est ainsi décidé.*

*Table ronde 1 : Exécution du Nouveau Programme pour les villes, compte tenu du rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général, y compris la manière dont le Programme prend en compte la montée des inégalités*

23. **M<sup>me</sup> Sanchez de Madariaga** (professeure d'urbanisme, Universidad Politécnica de Madrid, et directrice de la chaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les politiques d'égalité des genres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation), intervenante, déclare que les inégalités spatiales résultent de l'incapacité des zones urbaines à fournir des infrastructures et des installations adéquates à un prix abordable. Pour que personne ne soit laissé pour compte, il faut garantir l'accès de tous à des services adéquats et abordables de transport, de logement, de fourniture d'énergie, d'éducation et de santé, aux espaces publics, à l'eau, à l'assainissement et à l'emploi. Étant donné que ce sont, statistiquement, les femmes qui s'occupent le plus souvent des enfants et des personnes âgées, et que nombre d'entre elles travaillent dans l'économie formelle et informelle, elles ont des besoins particuliers qui doivent être dûment pris en compte dans les villes. Les principales stratégies et bonnes pratiques en matière de lutte contre les inégalités de genre en milieu urbain comprennent la collecte de notices d'impact sur le genre, l'ajout de dispositions relatives au genre dans la législation foncière et la réalisation d'audits sur la sécurité des espaces publics. Le Groupe consultatif (de haut niveau) pour l'égalité des sexes auprès de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat est un excellent exemple de la création d'un outil permettant d'intégrer de manière appropriée l'expertise en matière de genre au plus haut niveau de décision.

24. Bien que le Nouveau Programme pour les villes mentionne le genre ou les femmes dans pas moins de 34 de ses paragraphes, il reste beaucoup à faire : la pandémie a mis un coup d'arrêt aux avancées réalisées dans l'emploi et la sécurité des femmes en raison de l'accroissement des tâches de garde, des pertes d'emploi et de l'augmentation des violences sexistes, des obstacles juridiques entravent l'accès à la sécurité foncière et les besoins des femmes et des filles réfugiées restent en grande partie insatisfaits.

25. Les États Membres sont invités à fournir un appui continu à ONU-Habitat pour garantir l'application effective de sa résolution 1/4, intitulée « Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». La déclaration de Valence sur l'égalité de genre, l'avancement des femmes et le développement urbain durable au lendemain de la pandémie, adoptée par le Groupe consultatif en 2021, contient des recommandations détaillées concernant quatre domaines de changement : une amélioration des structures organisationnelles garantissant que l'expertise en matière de genre reste effectivement intégrée dans l'architecture institutionnelle ; des mécanismes permettant de garantir la participation des organisations locales ; une mise à jour des cadres politiques et réglementaires qui prévoient une réponse aux besoins des femmes dans la ville ; un financement adéquat garantissant une bonne intégration des questions de genre dans toutes les politiques institutionnelles.

26. **M. Nava Guerrero** (maire de Querétaro, Mexique), intervenant, déclare que les autorités locales ont joué un rôle majeur dans la réduction des inégalités depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Le défi, cependant, est d'exécuter le Programme malgré des budgets limités, la responsabilité de fournir des services publics au quotidien et un manque d'instruments de planification à long terme. Des efforts sont déployés à Querétaro pour aligner le plan de développement municipal sur les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et les plans nationaux et de l'État, et un plan pour la ville à l'horizon 2050 a été élaboré. Des activités de lutte contre les inégalités sont menées, notamment au travers d'un programme destiné à aider les femmes à améliorer leur état de santé physique et émotionnelle et à renforcer leurs compétences scolaires, professionnelles et commerciales. En outre, un centre d'hébergement a été créé pour fournir un logement de transition aux personnes sans abri afin de les aider à se réinsérer dans la société. Les personnes âgées et les groupes vulnérables peuvent bénéficier de consultations médicales et de médicaments gratuits, entre autres services. Des mesures sont prises actuellement en vue de réduire la fracture numérique, notamment par la création d'un centre consacré aux technologies et à la créativité, qui vise à faciliter l'accès aux nouvelles technologies.

27. Les municipalités ont davantage à travailler en coordination avec les autorités de l'État et le

gouvernement fédéral, la société civile et les organisations internationales, ainsi qu'avec d'autres municipalités, et davantage de ressources techniques et financières devraient être allouées à l'appui des autorités locales. Le Nouveau Programme pour les villes devrait entraîner l'élaboration de politiques publiques humanistes, centrées sur les idéaux locaux et inspirées des meilleures pratiques du monde entier.

28. **M<sup>me</sup> Farha** (Directrice mondiale de The Shift, une initiative mondiale pour le logement basée au Canada, et ancienne Rapporteuse spéciale sur le logement convenable), intervenante, déclare que dans presque toutes les villes du monde, des logements de luxe sont construits alors que de nombreuses personnes vivent sur les trottoirs, sous les ponts et dans les parcs. Ces disparités devraient être une source d'inquiétude car elles sont le signe d'une forme de développement qui laisse certaines personnes de côté, contrairement à ce que préconisent le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable. La valeur mondiale des biens immobiliers résidentiels s'élève à 220 000 milliards de dollars, ce qui en fait le plus gros marché du monde, alors que par ailleurs, 1,8 milliard de personnes dans le monde vivent dans des logements manifestement inadéquats et inabordables ou sont sans abri, et n'ont souvent ni sécurité du logement ni accès aux services essentiels. Le logement doit être considéré comme l'un des principaux facteurs, et non seulement comme une conséquence, des inégalités en milieu urbain, car il est utilisé comme instrument financier et outil de développement économique, sans que sa valeur en tant que bien social, droit humain et foyer ne soit prise en considération.

29. Dans de nombreuses villes, le logement a été financiarisé et les biens immobiliers résidentiels sont utilisés comme une industrie extractive, ce qui les rend inabordables et contribue souvent au déplacement des communautés. Au nom de la croissance économique, dans de nombreux pays en développement, la crise du logement est gérée au moyen de plans de logement fondés sur des hypothèques, qui sont imposés par les institutions financières internationales pour assurer un apport en liquidités aux banques publiques. Ces programmes sont souvent qualifiés de « programmes de logements sociaux », mais les logements qu'ils offrent sont inabordables pour les ménages les plus pauvres. De nombreux plans d'urbanisme prévoient la réinstallation des ménages à faible revenu dans des zones périphériques dépourvues de possibilités d'emploi ou de transports abordables, ce qui entraîne souvent une ségrégation spatiale fondée sur le revenu, la race ou l'ethnie.

30. Les gouvernements doivent se demander si l'objectif de leurs projets de développement est d'améliorer le bien-être de l'ensemble de la population et de garantir une répartition équitable des bénéfices. Pour respecter les engagements pris conformément au Nouveau Programme pour les villes, aux objectifs de développement durable et aux droits humains, les gouvernements, y compris les autorités municipales, doivent adopter des stratégies d'hébergement fondées sur les droits humains et s'attaquer en priorité aux problèmes des sans-abri et de la cherté des logements.

31. **M<sup>me</sup> Jukur** (responsable de programme à la Society for the Promotion of Area Resource Centres, affiliée à Slum Dwellers International), intervenante, déclare qu'il importe de reconnaître que la croissance urbaine a entraîné une forte augmentation du nombre de personnes vivant dans le secteur informel, en particulier dans les villes des pays du Sud, et de s'attaquer à ce problème. Étant donné que la croissance urbaine se produit souvent sous l'égide de gouvernements et d'élites qui n'ont généralement aucun égard pour les populations pauvres et urbaines, ces changements importants de la structure de la société et de l'économie ne sont généralement pas planifiés et rencontrent souvent une certaine résistance. Les conséquences de l'échec de la planification sont manifestes dans plusieurs villes d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Elles se traduisent par une augmentation des établissements informels, où les pauvres des villes sont systématiquement exclus de l'accès à la ville et aux services. Cette approche de la croissance urbaine, qui exclut les pauvres des villes, n'est ni efficace ni durable et révèle combien il est coûteux d'être pauvre. L'approche inverse est essentielle pour commencer à s'attaquer aux inégalités. Il faut de nouvelles normes et de nouveaux standards d'urbanisme, notamment en ce qui concerne le régime foncier des pauvres.

32. Slum Dwellers International, qui représente des millions de femmes et d'habitants des quartiers pauvres dans 33 pays, s'efforce de faire en sorte que les investissements dans le développement tiennent compte à la fois des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et des changements climatiques. Un de ses objectifs est de démontrer que les communautés pauvres peuvent apporter une contribution importante à la recherche de solutions, qu'elles sont souvent les premières à répondre aux défis, comme cela a été le cas pendant la pandémie de COVID-19, et qu'elles doivent être considérées comme des partenaires de développement.

33. **M. Mwaura** (Secrétaire principal au Ministère kenyan du logement et du développement urbain), intervenant, déclare que l'adoption d'approches

durables de l'urbanisation visant à rendre les villes et les zones urbaines équitables, inclusives et résilientes est une priorité pour le Kenya. Le Gouvernement kenyan a présenté son rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui atteste des progrès accomplis, ainsi que des défis rencontrés et des enseignements tirés dans tous les domaines de l'urbanisation durable. Dans ce contexte, un appui précieux, sous forme d'assistance technique, d'accès aux outils et d'activités de formation, a été fourni par ONU-Habitat et la communauté internationale. Cependant, certains défis subsistent, notamment des ressources financières limitées, l'étalement urbain, la croissance démographique, le coût élevé des terrains et la mauvaise planification urbaine. Pour y remédier, le Gouvernement kenyan a promulgué des lois et des politiques, notamment une loi sur les zones urbaines et les villes, une politique d'urbanisation et une politique nationale de prévention et d'assainissement des quartiers insalubres.

34. Les logements abordables étant l'un des piliers du « Big Four Agenda », le Gouvernement kenyan a donné la priorité à un programme à cet effet, par lequel il s'est fermement engagé à favoriser les projets d'hébergement, à fournir des solutions de financement abordables et à créer un environnement propice à un développement continu. Ces dernières années, le secteur privé a par ailleurs réalisé d'importants investissements dans des projets de logements agréés. Le Gouvernement a construit des logements sociaux, créé des centres de santé communautaires, des écoles et des marchés, entre autres, et installé un éclairage public dans les bidonvilles et les quartiers informels pour y améliorer la sécurité. La mise en œuvre d'un projet d'assainissement des établissements informels a permis d'améliorer les infrastructures, l'accès à la sécurité foncière et la planification physique et spatiale.

35. Afin de protéger les personnes les plus vulnérables de la société contre les effets de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement kenyan exécute un programme national d'hygiène visant à améliorer le cadre de vie et les infrastructures des quartiers informels et à offrir aux jeunes et aux femmes vulnérables des activités génératrices de revenus.

36. Il convient d'explorer les moyens de financer le Nouveau Programme pour les villes. Les zones urbaines sont au centre du développement économique, en particulier dans les pays dont l'économie n'est pas fondée sur les ressources, mais une fraction seulement de leur potentiel économique est réinvestie dans le Nouveau Programme pour les villes. Le logement doit être considéré comme une source essentielle de développement économique et comme un moyen de

créer les emplois décents nécessaires pour améliorer la vie et les moyens de subsistance des populations. Enfin, il est nécessaire de réfléchir à des modes d'endettement intelligents, de déterminer quels sont les bons actifs urbains et d'y investir en vue de pouvoir financer le Nouveau Programme pour les villes.

37. **M<sup>me</sup> Dubey** (Inde) dit que les villes ont été l'épicentre de l'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ces deux dernières années et que les pays en développement ont été les plus durement touchés. Le Gouvernement indien mène un programme d'urbanisation ambitieux et est pleinement conscient des défis et des perspectives que présente l'urbanisation, étant donné que les villes abriteront près de la moitié de la population du pays d'ici à 2047. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées à l'appui de l'objectif de développement durable n° 11 et sont alignées sur les travaux internationaux visant à définir un Nouveau Programme pour les villes.

38. Le Gouvernement indien a pour objectif de garantir l'approvisionnement universel en eau potable, d'améliorer la gestion des déchets et de passer à des transports urbains durables dans 500 villes. Il est en phase de créer 100 villes intelligentes en renforçant les infrastructures urbaines au moyen de solutions intelligentes qui améliorent la qualité de vie globale des citoyens. Le programme de logements abordables pour les pauvres qu'il a mis en place est le plus important au monde. Au total, 6 millions de maisons ont été construites pour les pauvres des villes et 12 millions d'autres sont en cours de construction. L'autonomisation des femmes est assurée par le fait que chaque maison est détenue par une femme, seule ou conjointement.

39. Une attention particulière est accordée aux transports collectifs, notamment à la connectivité dans les agglomérations, et le Gouvernement indien s'attache à faire en sorte que chaque ville dispose de davantage de modes de transport durable et favorise la mobilité intelligente. L'Inde veut collaborer avec les autorités locales, le secteur privé et les communautés urbaines face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres pandémies, et construire des villes plus résilientes, inclusives et durables.

40. **M. Varganov** (Fédération de Russie) déclare que la pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de disposer d'infrastructures urbaines efficaces pour garantir un accès universel aux services de base, y compris les soins de santé. La Fédération de Russie est disposée à faire part de l'expérience qu'elle a acquise s'agissant de surmonter les effets de la pandémie dans

les villes, notamment par le développement des transports urbains et des services numériques.

41. La construction est un moteur traditionnel du développement socio-économique global et des millions d'emplois y sont liés. La Fédération de Russie a intégré le facteur « climat » dans la construction, le chauffage, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et accorde une grande attention aux normes internationales relatives à l'urbanisation et aux politiques de logement. De nombreuses mesures et dispositions prévues dans le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes et la Charte de Genève sur le logement durable ont également été intégrées dans des projets nationaux et d'autres instruments stratégiques de politique nationale.

42. Il convient d'exploiter au maximum le savoir-faire d'ONU-Habitat, qui possède l'expérience nécessaire pour aider les pays en développement à se relever de la pandémie conformément à leurs priorités nationales. La Fédération de Russie a participé à un projet relatif aux villes intelligentes, qui prévoit le développement de technologies numériques pour les villes et l'amélioration des infrastructures urbaines. La Journée mondiale des villes a été célébrée avec succès à Ekaterinbourg en 2019 et des experts d'ONU-Habitat participent régulièrement au forum urbain de Moscou. L'exécution du Nouveau Programme pour les villes dans la Fédération de Russie est une réussite, comme en témoigne le fait qu'ONU-Habitat a inclus Moscou parmi les meilleures villes du monde au regard de divers indicateurs de développement urbain durable, notamment la qualité de vie et les soins de santé.

43. **M<sup>me</sup> Andriamiarisoa** (Madagascar) dit que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et la marginalisation qui existaient déjà auparavant, en particulier dans les établissements informels, les quartiers de migrants, les foyers pour personnes âgées et les abris pour sans-abri, où la surpopulation et le manque d'eau et d'assainissement ont entraîné une propagation disproportionnée du virus. Alors que les mesures d'urgence prennent fin, on constate une augmentation rapide des expulsions, qui touche les groupes marginalisés et creuse les inégalités existantes. Les sans-abri perdent les logements qui leur avaient été fournis au plus fort de la pandémie.

44. En vue de faire connaître le problème des sans-abri et d'inviter la communauté internationale à agir, Madagascar, ainsi que l'Algérie, Djibouti et le Sénégal, ont présenté, au nom du Groupe des États d'Afrique, la résolution [76/133](#), intitulée « Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus ».



(COVID-19) », qui a été adoptée par l'Assemblée générale. Dans la résolution, celle-ci constate que les facteurs à l'origine du sans-abrisme, qui sont multiples, complexes et interdépendants, comprennent la pauvreté et les changements climatiques, et souligne qu'il incombe aux États Membres et aux pouvoirs publics locaux, en consultation avec les autres parties prenantes, en particulier les personnes sans abri, d'élaborer des politiques et des programmes holistiques et intersectoriels. La résolution comprend des stratégies et des politiques préventives visant à éliminer les causes profondes du sans-abrisme et fournit une base à partir de laquelle les décideurs, les universitaires, la société civile et le secteur privé peuvent, ensemble, s'attaquer efficacement à ce problème.

45. La délégation malgache invite les États Membres et toutes les parties prenantes à créer un mouvement mondial à l'appui d'un contrat social renouvelé qui repose sur le logement pour tous.

46. **M. Segura Aragon** (Observateur d'El Salvador) dit que le Nouveau Programme pour les villes, que son pays est déterminé à exécuter, peut également contribuer à faire face à d'autres difficultés, telles que les catastrophes naturelles. Celles-ci sont aggravées par les effets des changements climatiques et touchent en particulier les populations vulnérables, qui sont parfois déplacées par la force dans le contexte difficile d'une urbanisation rapide, ce qui aggrave les inégalités sociales et économiques. Le Nouveau Programme pour les villes pourrait ouvrir la voie à une reprise inclusive après la pandémie de COVID-19.

47. El Salvador n'a qu'un accès limité à des conditions de prêt favorables mais a redoublé d'efforts pour relever les défis urbains. Il a lancé des projets dans des domaines tels que les transports publics et la protection de l'environnement afin d'améliorer l'inclusion sociale, de promouvoir les perspectives pour tous et de protéger les ressources naturelles. Néanmoins, il a besoin d'un appui technique, financier et technologique renforcé pour pouvoir mettre en application le Nouveau Programme pour les villes et des politiques urbaines nationales sont nécessaires pour améliorer la planification territoriale, l'aménagement des villes et une gouvernance appropriée et coordonnée à tous les niveaux.

48. El Salvador se félicite de la stratégie des Nations Unies visant à stimuler le développement urbain durable au moyen du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ces mesures sont essentielles pour atteindre conjointement les objectifs urbains, en particulier dans les petits États

où l'utilisation durable des terres doit être optimisée. Le Gouvernement salvadorien s'attache à renforcer sa coopération avec les banques de développement et le secteur privé à l'appui des politiques et des investissements urbains à grande échelle, et est disposé à consolider ses liens avec ONU-Habitat et d'autres programmes connexes en vue d'intensifier ses interactions avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

49. **M. Córdova Chabla** (Observateur de l'Équateur) déclare que le monde a changé depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, mais que sa vision et les engagements pris à l'époque sont plus pertinents que jamais pour surmonter les défis de l'urbanisme durable, exécuter le Programme 2030 et garantir une reprise durable, inclusive et résiliente. Les États Membres doivent redoubler d'efforts et le système des Nations Unies doit accroître l'assistance fournie pour permettre des avancées au niveau national. Un appui financier accru, le renforcement des capacités et les transferts de technologies sont également nécessaires pour les pays en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire.

50. Divers moyens de contribuer à éliminer la pauvreté et la faim, à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable sont exposés dans le Nouveau Programme pour les villes. Il convient d'axer les mesures sur la réduction des inégalités dans et entre les pays et les régions, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables, afin de parvenir à un développement intégré et équilibré.

51. **M<sup>me</sup> Delgado Zarate** (État plurinational de Bolivie) déclare que l'exécution du Nouveau Programme pour les villes présente de nouveaux défis dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a creusé les inégalités entre et dans les zones urbaines et périurbaines en ce qui concerne la fourniture de biens publics et de services de base. Les quarantaines ont mis en danger la sécurité alimentaire dans les villes et mis en évidence l'importance des populations rurales et périurbaines qui, en produisant des aliments locaux et en utilisant des médicaments traditionnels, ont contribué à soutenir les villes et à lutter contre la pandémie. Cela montre qu'il importe d'établir des voies d'échange permanentes entre les zones rurales et urbaines. Avec la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les villes devraient non seulement être durables mais aussi plus inclusives, ce qui contribuerait à l'élimination des inégalités entre les zones urbaines et rurales. Comme de nombreuses villes deviennent des centres de croissance alimentés par la pauvreté et les inégalités, l'État plurinational de Bolivie

souhaiterait recevoir des conseils sur la manière de réduire les attentes irréalistes et les idées fausses des populations rurales s'agissant du bien-être et du développement économique dans les zones urbaines.

52. **M<sup>me</sup> Rikalainen** (Finlande) dit que la Finlande a présenté son rapport national sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, qui montre qu'elle est sur la bonne voie, notamment en ce qui concerne les cibles, y compris celles concernant la neutralité climatique et le sans-abrisme. Le Gouvernement finlandais est par ailleurs en train de réformer la législation pour augmenter le taux de recyclage des déchets. Des améliorations sont toutefois encore possibles. Il faudrait notamment renforcer la parité des genres dans la planification urbaine, préserver les espaces verts dans les zones urbaines et mettre fin aux dommages que l'étalement urbain cause à la biodiversité.

53. **M. Chatrnúch** (Observateur de la Slovaquie) estime que les villes devraient jouer un rôle plus important dans les processus menés au sein du système des Nations Unies, compte tenu de leur contribution cruciale à la bonne exécution du Programme 2030. La stratégie nationale de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Slovaquie comporte plusieurs axes, dont l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'investissement dans l'innovation numérique, les transports publics, l'efficacité énergétique et les logements sociaux. Toutefois, des problèmes subsistent et la Slovaquie s'engage à harmoniser ses cycles nationaux de suivi avec le cycle d'établissement des rapports de l'ONU, afin de contribuer aux futurs rapports quadriennaux du Secrétaire général. Les villes jouent un rôle déterminant : elles peuvent mener soit à des progrès décisifs, soit à l'effondrement de la planète et de l'humanité.

54. **M. Mandla** (Observateur de l'Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud est confrontée à une situation complexe qui comprend des problèmes environnementaux, les inégalités socio-économiques, lesquelles ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, et la nécessité d'adopter de nouvelles approches de gouvernance adaptées au développement urbain. La solution réside dans la capacité de la société de trouver une solution intégrée à tous ces défis.

55. Si les inégalités restent obstinément ancrées en Afrique du Sud en raison de l'héritage colonial et de l'apartheid, des progrès ont été réalisés dans plusieurs villes grâce à la conception de quartiers à usage mixte et à revenus mixtes. Le Gouvernement sud-africain a élaboré des politiques et des cadres d'urbanisation

visant à contribuer à la bonne exécution du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation du potentiel de développement des villes. Pour remédier aux inégalités exacerbées par la pandémie de COVID-19, il a par ailleurs mis en place des programmes d'assistance pour les populations les plus vulnérables et les plus touchées.

56. L'Afrique du Sud souhaiterait obtenir des informations sur la manière de garantir que les communautés et le secteur privé reconnaissent que le logement est un bien social et un droit humain.

57. **M<sup>me</sup> Al Ghafri** (Oman) déclare que des structures de gouvernance efficaces, une planification urbaine inclusive et une urbanisation bien planifiée sont des composantes essentielles du développement durable et peuvent favoriser l'inclusion sociale, stimuler la productivité et contribuer à la protection de l'environnement. Oman intègre l'inclusion, la sécurité et l'adaptation aux changements climatiques dans sa planification urbaine, qui compte également comme éléments importants le tourisme durable et le patrimoine. Pour répondre aux défis que peut présenter l'urbanisation, Oman vise à promouvoir la collaboration et la coordination, notamment avec la société civile. Le système des Nations Unies et ses entités doivent aider tous les États Membres à exécuter le Nouveau Programme pour les villes, notamment par le renforcement des capacités et la diffusion de meilleures pratiques.

58. **M. Gonzato** (Représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice), intervenant également au nom de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Türkiye, pays candidats, et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'agression militaire russe provoque la mort de civils innocents ou les force à fuir les villes ukrainiennes assiégées, où les infrastructures et le patrimoine urbains sont détruits. L'Union européenne condamne le bombardement de villes densément peuplées d'Ukraine, exhorte le Gouvernement russe à mettre fin à cette agression insensée et exprime sa solidarité avec toutes les autres villes du monde qui subissent des conflits et ne peuvent pas se développer de manière pacifique et durable.

59. Le Nouveau Programme pour les villes a atteint une étape importante en 2022 et son exécution doit donc être accélérée. Les villes sont essentielles pour faire progresser l'action climatique, notamment par la réduction des émissions, et des mesures d'atténuation et d'adaptation doivent être prises immédiatement. La Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie aide les pouvoirs publics locaux à passer de la

planification à la mise en œuvre dans les domaines de l'énergie durable, du climat, des infrastructures urbaines et des partenariats entre villes. L'Union européenne encourage donc toutes les villes à adhérer à la Convention.

60. L'urbanisation est progressivement renforcée au sein de l'Union européenne par le pacte vert pour l'Europe et par des mesures visant à bâtir une Europe durable et climatiquement neutre. L'Union européenne a donné suite au Nouveau Programme pour les villes en définissant plusieurs priorités en matière de politique urbaine. Elle a en outre créé une plateforme qui facilite la coopération intergouvernementale dans le cadre de partenariats thématiques à différents niveaux de gouvernement, en vue de faciliter l'élaboration de nouvelles solutions et la fourniture de recommandations visant à améliorer la législation, le financement et l'échange de connaissances en matière de développement urbain. Le Pacte européen pour le climat rassemble des régions, des communautés locales, des acteurs de la société civile et des entreprises, qui définissent et adoptent un ensemble d'engagements visant à favoriser les changements de comportement. Grâce à la Politique de cohésion de l'Union européenne et à sa stratégie de gouvernance à plusieurs niveaux, des investissements substantiels sont réalisés à l'appui de la transformation des villes.

61. Des mesures concrètes sont nécessaires pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et de la dimension urbaine de tous les autres objectifs de développement durable. C'est ce que la Nouvelle Charte de Leipzig doit permettre d'accomplir au sein de l'Union européenne. Selon la Charte, pour être vertes et productives, les villes doivent définir des stratégies de développement urbain intégrées et durables et assurer leur mise en œuvre dans l'ensemble l'agglomération et dans chacun de leurs quartiers, conformément aux principes du Nouveau Programme pour les villes.

62. **M. Ogilvy** (Observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques) dit que la pandémie de COVID-19 a touché les villes de manière disproportionnée et a aggravé les inégalités préexistantes. Bien que le Nouveau Programme pour les villes ait été adopté avant la pandémie, la nécessité de tirer parti du pouvoir transformateur de l'urbanisation pour favoriser le développement durable est toujours d'actualité. L'Organisation de coopération et de développement économiques mène, en collaboration avec des gouvernements, des villes et des régions partenaires du monde entier, plusieurs initiatives, notamment concernant la diffusion des meilleures pratiques tirées de plus de deux décennies de politiques

urbaines et régionales, le lancement d'une boîte à outils de mise en œuvre lors du prochain Forum urbain mondial, la progression de la réalisation des objectifs de développement durable par une approche territoriale, et l'élaboration d'un cadre que les maires peuvent utiliser pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une croissance inclusive.

63. **M. Brown** (Observateur du Consortium for Sustainable Urbanization), intervenant également au nom du Forum des professionnels de l'habitat, déclare que le Forum reconnaît qu'il importe de recourir à des professionnels pour intensifier l'effet produit et renforcer les capacités de la prochaine génération. Le Forum a œuvré collectivement à la création d'un environnement équitable et à l'élaboration d'un plan d'action visant à favoriser une reprise régénératrice, qui décrit les moyens de reconstruire en mieux et préconise la participation renforcée des professionnels et l'intensification des mesures de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

64. **M<sup>me</sup> Sanchez de Madariaga** (professeure d'urbanisme, Universidad Politécnica de Madrid, et Directrice de la chaire de l'UNESCO sur les politiques d'égalité des genres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation) déclare que la clé, pour réduire les attentes des populations rurales à l'égard des zones urbaines, réside dans la planification et la mise en œuvre, qui nécessitent des financements et des investissements. Il est possible, par exemple, d'intégrer la dimension de genre dans la législation sur l'utilisation des terres, ainsi que dans l'aménagement régional, les normes relatives au logement et les transports. Il convient de passer du simple discours à la mise en œuvre effective afin de réduire les inégalités et de fournir des services abordables et appropriés à tous les habitants des villes.

65. **M. Nava Guerrero** (maire de Querétaro, Mexique) déclare que les villes ne doivent pas favoriser la marginalisation, la violence ou les inégalités et que, pour l'éviter, il faut une planification à long terme des infrastructures et de la politique du logement, ainsi que des mesures de prévention des établissements informels et de la spéculation immobilière. Pour pouvoir promouvoir des politiques du logement qui garantissent la dignité des habitants, les organismes multilatéraux et les gouvernements nationaux ont besoin de ressources suffisantes.

66. **M<sup>me</sup> Farha** (Directrice mondiale de The Shift, une initiative mondiale pour le logement basée au Canada, et ancienne Rapporteuse spéciale sur le logement convenable) se dit préoccupée, car à moins que tous les gouvernements ne s'engagent à nouveau à appliquer le

droit au logement en tant que droit humain, la crise du logement ne fera qu'empirer. Elle émet des réserves quant à l'opportunité d'utiliser des capitaux privés étrangers, notamment de sociétés de gestion d'actifs et de banques de développement, pour financer des mesures visant à atteindre la cible 11.1 des objectifs de développement durable et à concrétiser les engagements du Nouveau Programme pour les villes, car les intérêts des prêteurs ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des villes. Ces dernières doivent s'assurer, et les prêteurs doivent comprendre, que le résultat de tout prêt doit être la fourniture de logements adéquats, abordables et sûrs pour tous, dans le respect des droits humains.

67. **M<sup>me</sup> Jukur** (responsable de programme à la Society for the Promotion of Area Resource Centres, affiliée à Slum Dwellers International) se demande si les institutions mondiales et les gouvernements ont le courage d'entreprendre de découvrir quels sont les besoins des populations et de mettre en place une architecture d'investissement qui perdure au-delà de la génération actuelle. Il faut de l'endurance pour engager un dialogue avec la population en vue de trouver des solutions qui puissent être mises en œuvre et dont les États puissent être tenus responsables.

68. **M. Mwaura** (Secrétaire principal au Ministère kenyan du logement et du développement urbain) déclare que le monde a changé à la suite de la pandémie de COVID-19 et que celle-ci a amené les populations à devoir choisir entre plusieurs mauvaises options. Des vies et des moyens de subsistance ont été perdus et les mesures de confinement déployées ont malheureusement exacerbé les vulnérabilités. À l'avenir, il faudra penser différemment et réimaginer ce qui est possible. L'investissement dans la construction de logements, par exemple, ne serait pas seulement source de dignité, elle stimulerait en outre les secteurs industriel et économique et représenterait donc un investissement dans les personnes.

*Table ronde 2 : Stratégie d'urbanisation durable à l'échelle du système des Nations Unies visant à aider les États Membres à exécuter le Nouveau Programme pour les villes*

69. **M<sup>me</sup> Jakab** (Directrice générale adjointe, Organisation mondiale de la Santé), intervenante, déclare dans un message vidéo préenregistré que les villes sont un atout important pour la santé et le bien-être des populations et que leur croissance a une grande influence sur toute une série de questions de santé publique, notamment le logement, l'assainissement et la gestion des déchets. Ce fait a été mis en évidence par la pandémie de COVID-19 et l'impact disproportionné

que celle-ci a eu sur les inégalités sanitaires persistantes. Pour que le Nouveau Programme pour les villes puisse être exécuté avec succès, il faut que la santé des habitants des villes soit au centre des préoccupations et, depuis qu'il a été adopté, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en collaboration avec les organismes des Nations Unies, a renforcé des initiatives urbaines bien établies et mené un certain nombre d'activités relatives à la santé urbaine dans des domaines comme la pollution de l'air et les maladies non transmissibles. L'intégration de la santé et du bien-être dans la planification urbaine est fondamentale pour parvenir à une reprise saine et écologique après la pandémie. Pour aider les autorités nationales et locales à atteindre cet objectif, l'OMS a élaboré une publication sur le sujet en collaboration avec ONU-Habitat. Divers programmes sont par ailleurs étendus, introduits ou menés en phase pilote au niveau régional.

70. En adoptant une approche centrée sur la santé mais souple du Nouveau Programme pour les villes, les décideurs verront clairement les nouvelles possibilités qui se présentent et les moyens efficaces d'en tirer parti. L'OMS renforcera l'appui technique concret qu'elle apporte à la mise en œuvre de mesures régionales et nationales en matière de santé urbaine.

71. **M<sup>me</sup> Triggs** (Sous-Secrétaire générale et Haute-Commissaire assistante chargée de la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare que la plupart des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays s'installent désormais dans les villes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a donc adapté sa façon de collaborer avec de nouveaux partenaires tels que les maires et les autorités locales, qui doivent s'assurer que les réfugiés sont pris en compte dans les services éducatifs et sanitaires et autres services locaux. L'inclusion est un objectif stratégique clé pour le HCR, conformément aux principes d'égalité d'accès aux services essentiels et de prise en compte des réfugiés dans la planification urbaine qui figurent dans le Nouveau Programme pour les villes.

72. Les réfugiés sont attirés vers les villes en raison des possibilités qu'elles offrent, leurs aspirations comprenant un travail décent, une éducation et la participation à la communauté locale. En réalité, cependant, la plupart d'entre eux vivent dans des zones marginalisées sans accès aux infrastructures ou aux services essentiels. Ils rencontrent les mêmes difficultés que les pauvres des villes, auxquelles s'ajoutent des obstacles culturels, la discrimination et l'exclusion sociale. Les réfugiés sont souvent en situation

irrégulière, ce qui les oblige à éviter les autorités, tandis que les personnes déplacées travaillent généralement dans le secteur informel, où elles risquent souvent d'être exploitées. Les maires, les administrateurs municipaux et les dirigeants locaux doivent donc de toute urgence apporter des réponses pragmatiques et innovantes à ces défis, en favorisant l'équité d'accès aux services partagés et l'inclusion économique.

73. Des villes du monde entier ont pris des engagements concrets en faveur de la cohésion sociale et de l'amélioration de l'accès aux services dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, et le HCR a noué des partenariats fructueux avec divers réseaux de villes et organisations publiques locales. Il reste à améliorer l'appui, financier ou autre, apporté aux réfugiés, aux autorités municipales et aux communautés urbaines en vue de soutenir les économies locales, d'améliorer l'accès aux services et à la protection sociale, de stimuler l'entrepreneuriat et de prévenir l'exploitation. Le pacte mondial sur les réfugiés et le Nouveau Programme pour les villes s'inspirent du Programme 2030. Ces trois instruments, qui se renforcent mutuellement, forment désormais un ensemble de politiques stratégiques fortes et cohérentes visant à garantir que personne ne soit laissé pour compte.

74. **M<sup>me</sup> Algayerova** (Secrétaire exécutive, Commission économique pour l'Europe), intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare qu'elle présentera dans son exposé la perspective commune des cinq commissions régionales de l'ONU. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en coopérant étroitement avec diverses entités des Nations Unies, les coordonnateurs et coordonnatrices et les autorités municipales et locales. La question des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes a été incluse dans les cinq forums régionaux annuels sur le développement durable.

75. Alors que les gouvernements élaborent des programmes d'action globaux, la mise en œuvre effective dépend fortement des mécanismes de localisation. Les villes étant en bonne position pour placer les besoins des communautés au cœur des activités de riposte et de développement, il est important que les commissions régionales écoutent les villes, planifient avec elles et incluent les communautés dans la prise de décisions. Les commissions régionales se servent des mécanismes institutionnels existants pour renforcer le rôle des autorités locales dans les processus intergouvernementaux, en portant les questions de développement local au niveau régional et en facilitant les dialogues à plusieurs niveaux.

76. Les commissions régionales ont progressé dans l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. Les points forts comprennent les travaux sur les établissements informels et le logement, les villes intelligentes et vertes, la résilience des villes, la localisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports locaux à ce sujet, et le renforcement des capacités.

77. **M. Piper** (Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, Bureau de la coordination des activités de développement), intervenant, déclare que l'urbanisation a une incidence sur tous les aspects du développement, y compris la consommation, les services et la gouvernance. L'exécution du Nouveau Programme pour les villes requiert donc la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème du développement. On attend actuellement beaucoup des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui, depuis la réforme du système, sont chargés de diriger des équipes sur des questions transformatrices essentielles telles que le climat, la protection sociale, l'économie numérique, les systèmes alimentaires et l'urbanisation.

78. Pour renforcer l'appui au Nouveau Programme pour les villes, deux outils ont été utilisés. Il y a d'abord eu des analyses communes par pays, dans lesquelles les équipes de pays des Nations Unies ont recensé les principaux problèmes de développement. La nouvelle génération d'analyses communes par pays, fondée sur des données, est beaucoup plus axée sur la nécessité de ne laisser personne de côté et de comprendre les schémas de désavantages et de vulnérabilité. Le deuxième point d'entrée clé est le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, élaboré sur la base des analyses susmentionnées. Le plan-cadre de coopération, qui a été amélioré afin d'y associer de multiples parties prenantes et d'y inclure une approche intersectorielle, met de plus en plus en évidence les problèmes liés à l'urbanisation rapide dans des pays du monde entier. Des politiques et projets urbains soutenus par les Nations Unies sont mis en œuvre dans divers pays et la collaboration avec ONU-Habitat se poursuit, l'objectif étant de sélectionner des pays pour y appliquer des mesures en phase pilote et en tirer des enseignements avant de les déployer à l'échelle mondiale. Le plan-cadre de coopération étant négocié à tous les niveaux de gouvernement, le Bureau de la coordination des activités de développement a besoin que les États Membres prévoient l'espace nécessaire pour permettre la participation des parties prenantes concernées.

79. **M. Yacob Al Hamer** (Ministre bahreïnien du logement), intervenant, déclare dans un message vidéo

préenregistré que l'important train d'aides financières que le Gouvernement a fourni aux citoyens de Bahreïn pendant la pandémie de COVID-19, qui était supérieur à 11,9 milliards de dollars, a non seulement soutenu l'économie mais a directement contribué à préserver le tissu social harmonieux du pays. Le Gouvernement bahreïnien ayant reconnu que l'urbanisation durable était essentielle pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, celle-ci est rapidement devenue une priorité politique. De nombreuses initiatives ont donc été lancées dans différents domaines. La fourniture de logements adéquats dans des quartiers sûrs, par exemple, a contribué à atténuer la propagation du virus pendant la pandémie, a favorisé la prospérité individuelle et a soutenu la croissance de secteurs essentiels de l'économie. Un investissement suivi dans les espaces publics et les espaces verts et la fourniture universelle de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont favorisé l'inclusion, la durabilité, la résilience et l'amélioration des conditions de vie. Les capacités de planification urbaine ont été renforcées et des activités sont actuellement menées pour permettre l'utilisation des systèmes de données urbaines aux fins du suivi de l'efficacité des politiques, et l'utilisation accrue des énergies propres et renouvelables. La priorité donnée au développement urbain durable dans le Plan-cadre de coopération pour le développement durable conclu entre Bahreïn et les Nations Unies démontre que le système des Nations Unies reste pertinent et qu'il apporte une réelle valeur ajoutée en aidant Bahreïn à exécuter le Nouveau Programme pour les villes et à atteindre les objectifs.

80. **M<sup>me</sup> Skoczek** (Observatrice de la Pologne) déclare que le développement urbain durable est une priorité du Gouvernement polonais, qui applique pleinement et de manière cohérente les engagements et les recommandations du Nouveau Programme pour les villes. La politique urbaine nationale de la Pologne, qui est en cours d'actualisation, revêt une importance stratégique et ses solutions doivent permettre de faire face aux défis du développement, notamment l'étalement urbain, la disponibilité des logements et les changements climatiques. Elle vise à accroître la capacité des villes à se développer de manière durable, à améliorer la qualité de vie et à faire des villes des zones compactes, vertes, productives, intelligentes, accessibles et efficaces. Les centres urbains doivent améliorer leur résilience face aux crises, car ils sont les plus vulnérables face aux changements climatiques. Le Gouvernement polonais a proposé un programme novateur d'adaptation urbaine et poursuit ses travaux sur la revitalisation urbaine, qui est un élément indispensable du processus de développement local.

81. Des cadres politiques nationaux bien conçus pourraient aider les pays et les villes à atteindre la croissance économique, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale, et le prochain Forum urbain mondial, qui se tiendra en Pologne, abordera la question du rôle important des politiques urbaines nationales.

82. Un développement urbain responsable et durable doit prendre en compte la satisfaction des besoins des populations vieillissantes et des personnes handicapées, ainsi que la reconstruction des villes endommagées ou détruites par la guerre. Les attaques russes incessantes contre les infrastructures et le patrimoine civils ont poussé les Ukrainiens à fuir vers les pays voisins ou à chercher refuge dans des villes ukrainiennes qui subissent de plein fouet la guerre d'usure de la Russie. Lors des conflits les villes sont souvent considérées comme des cibles stratégiques et ce sont souvent elles qui paient le prix le plus fort. La Pologne condamne le bombardement des villes ukrainiennes densément peuplées et exhorte le Gouvernement russe à mettre un terme à son agression injustifiée et non provoquée. Compte tenu de la situation en Ukraine et dans d'autres villes du monde, la restauration des villes endommagées par la guerre est de la plus haute importance.

83. **M. Aidid** (Observateur de la Malaisie) déclare que, même s'il est évident que le système des Nations Unies, et plus particulièrement ONU-Habitat, ont activement aidé les États Membres à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, les États Membres n'ont pas accordé le même degré d'attention à ce Programme qu'aux autres programmes mondiaux. Il espère que la prochaine réunion de haut niveau sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes redynamisera les efforts de mise en œuvre déployés par les États Membres et contribuera à la réalisation de divers objectifs de développement durable.

84. La pandémie de COVID-19 ayant mis en évidence la nécessité de renforcer la résilience des villes, il est plus urgent que jamais de revoir les caractéristiques des villes et de se préparer aux pandémies et aux chocs futurs. Le rôle des acteurs locaux est devenu plus essentiel à cet égard. La délégation malaisienne souhaiterait obtenir des informations sur la manière de renforcer les données et les indicateurs afin d'accroître la résilience et la durabilité des zones urbaines.

85. **M. Núñez** [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)] dit qu'une proportion importante et croissante de personnes séropositives vit dans les villes, où le risque et la vulnérabilité au VIH sont souvent plus élevés qu'en milieu rural, en raison de dynamiques sociales telles que les inégalités sociales et économiques et la violence. En

2014, ONUSIDA, ONU-Habitat, la Ville de Paris et l'International Association of Providers of AIDS Care ont lancé conjointement une initiative visant à accélérer les efforts déployés par les villes pour mettre fin au sida et à remédier aux inégalités en matière d'accès aux services, de justice sociale et de perspectives économiques. Le Nouveau Programme pour les villes a donné un nouvel élan à cette initiative et, à ce jour, plus de 350 villes et municipalités du monde entier y ont déjà adhéré. Ce faisant, ces dernières adoptent des approches innovantes dans l'objectif d'atteindre toutes les populations touchées par le VIH, d'offrir divers services sociaux et sanitaires et de lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la violence et l'inégalité de genre. Il en découlera non seulement de meilleurs résultats en matière de santé, mais aussi des transformations sociales positives permettant de construire des sociétés équitables, inclusives, résilientes et durables.

86. **M<sup>me</sup> Paterson** [Organisation météorologique mondiale (OMM)] dit que les villes font face à plusieurs risques et défis liés aux conditions météorologiques extrêmes, aux risques climatiques et à la gestion de l'eau. Nombre de ces risques et défis sont aggravés par les changements climatiques dus aux activités humaines et doivent être pris en compte de manière holistique par les milieux scientifiques, technologiques, météorologiques, climatiques et de l'eau.

87. En application du Nouveau Programme pour les villes, l'OMM a élaboré une initiative urbaine transversale sur des services urbains, hydrométéorologiques, climatiques et environnementaux intégrés à l'appui du développement durable, qui consiste à utiliser les infrastructures météorologiques et autres, y compris les données et les observations, pour soutenir les services urbains traditionnels et nouveaux, soit directement par les opérations des membres de l'OMM, soit indirectement par des parties prenantes ou des partenaires des secteurs public et privé et de la société civile. Les principaux objectifs comprennent la conception de dispositifs d'alerte rapide multirisque urbains. Un atelier prévu prochainement permettra de mieux comprendre les principaux défis qui subsistent en matière de chaleur urbaine, de mesures, de pollution et d'autres questions.

88. **M. Chindawongse** (Thaïlande) dit que la Thaïlande aide les villes à devenir des moteurs de la croissance économique. Cependant, les écarts entre les zones urbaines et les autres zones ne doivent pas pour autant être accrus. Le succès des zones urbaines et du Nouveau Programme pour les villes devrait conduire au succès des zones rurales.

89. **M. Krug** (Directeur, Département des déterminants sociaux de la santé, Organisation mondiale de la Santé), intervenant, s'exprimant par visioconférence, déclare que la santé et l'urbanisation sont liées. Il existe de nombreux exemples de solutions efficaces adoptées face aux inégalités et à d'autres problèmes ces dernières années. La coopération multisectorielle sera essentielle à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes

90. **M<sup>me</sup> Deda** (Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, Commission économique pour l'Europe), intervenante, dit qu'en plus de collaborer avec les autorités locales, les commissions économiques régionales collaborent très étroitement avec les praticiens afin d'apprendre, par exemple, comment les architectes et autres praticiens de l'urbanisme peuvent contribuer à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030, et comment rendre les villes plus durables.

91. **M. Piper** (Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, Bureau de la coordination des activités de développement) déclare que la mesure de la résilience en milieu urbain doit être améliorée et que les zones urbaines et rurales doivent être considérées de manière plus intégrée, comme un seul écosystème économique, social et politique, plutôt qu'avec les divisions nettes qui ont caractérisé les approches antérieures.

92. **Le Président** déclare que le suivi et l'examen du Nouveau Programme pour les villes doivent être dûment liés au suivi et à l'examen du Programme 2030. Le rôle des autorités locales et l'action locale sont des facteurs de succès communs aux deux programmes. Les villes ont été en première ligne de la réponse à la pandémie et peuvent offrir des solutions pour s'en relever et pour mener une action climatique urgente. En travaillant ensemble, les autorités locales et nationales peuvent réduire la pauvreté et les inégalités grâce à une planification urbaine inclusive et à la fourniture de logements et de services de base abordables.

93. L'urbanisation étant devenue une grande tendance qui requiert une attention urgente, ONU-Habitat doit étendre encore ses activités en facilitant la stratégie d'urbanisation durable à l'échelle du système afin que le Nouveau Programme pour les villes puisse être exécuté. À cette fin, les États Membres doivent donc envisager de fournir davantage de ressources.

## **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

94. **Le Président** dit qu'il a été informé que de nouvelles consultations sont requises sur les projets de

décision [E/2022/L.6](#) et [E/2022/L.7](#). Il considère donc que ces projets de décision devront être mis aux voix à une date ultérieure.

95. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 10.*